

**ELECTIONS des 11 et 12 février 2026**  
**CONSEIL académique**  
**COLLEGE E (Etudiants de licence et Master)**  
**Secteur Sciences et Technologies**

**PROCES VERBAL de PROCLAMATION des résultats**

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L719-1, L719-2, L721-1 et suivants, L713-9 et D719-1 et suivants,

VU le Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,

VU le Décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU le Règlement Intérieur d'Université Côte d'Azur,

VU l'arrêté DAJIM n°177/2025 en date du 17 décembre 2025 portant organisation des élections aux Conseils centraux d'Université Côte d'Azur,

VU les procès-verbaux de dépouillement du scrutin en date du 12 février 2026,

Nombre de sièges titulaires	3
Nombre de sièges suppléants	3
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	5247
Nombre de bulletins dans l'urne	724
Taux de participation	13,80 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	695
Nombre de bulletins blancs	29
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Quotient électoral	231,67

**Résultats des listes**

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
Démocratie Etudiante pour une Fac accessible et solidaire avec le Front Populaire Etudiant	218	1
BOUGE TON CAMPUS avec tes assos et la FACE 06 : la liste apartisane	371	2
UNI : étudiez on s'occupe du reste	106	0

Sont proclamés élus à la date du 13 février 2026 :

Liste	Candidat	
Démocratie Etudiante pour une Fac accessible et solidaire avec le Front Populaire Etudiant	Legout Gabriel	Titulaire
	Laçi Sara	Suppléante
BOUGE TON CAMPUS avec tes assos et la FACE 06 : la liste apartisane	Maecha Bounaya	Titulaire
	Chahour Zineb	Titulaire
	Lachaume-Lemaire Robin	Suppléant
	Fouquet Orlane	Suppléante

**Dates du scrutin** : du 11/02/2026 à 09h00 au 12/02/2026 à 17h00.  
Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée

Fait à Nice le 13 février 2026

Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation  
La Directrice Générale des Services Adjointe  
Ressources Humaines et Modernisation  
Florence PISANO



En application des dispositions des articles D.719-38 et suivants les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales au plus tard le 5<sup>ème</sup> jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6<sup>ème</sup> jour suivant la décision de la Commission de Contrôle des Opérations Electorales